


Ancrer la démocratie dans les territoires



Présentation du manifeste
FONDA / ADELS
AG du RNMA du 24 mars 2010

Sommaire

ANCRRER LA DEMOCRATIE DANS LES TERRITOIRES	3
<i>Luc DE BACKER, Président du RNMA</i>	3
<i>Intervention de Monsieur Hamou BOUAKKAZ, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la démocratie locale et de la vie associative</i>	3
<i>Intervention de Monsieur Pierre VANLERENBERGHE, Président de la FONDA</i>	4
Introduction	4
L'ADELS	5
<i>Origine du manifeste</i>	5
<i>Pourquoi ce manifeste ?</i>	7
En quoi la crise du politique concerne-t-elle les associations ?	7
Pourquoi l'ancrage territorial de cette problématique ?	7
Le manifeste	8
• <i>Les règles du jeu de la collaboration élus/associations</i>	8
• <i>Dépasser la fragmentation excessive tant administrative qu'associative de l'espace public</i>	8
• <i>Éviter que les formes de démocratie participative dans lesquelles se coule la collaboration élus/associations, n'aggrave la césure sociale</i>	9
Débat après présentation du manifeste	10
Conclusion - Luc de BACKER	17



Luc DE BACKER, Président du RNMA

Nous avons choisi de prolonger notre AG par un temps de réflexion sur la démocratie dans les territoires, parce qu'il s'agit pour nous d'une préoccupation centrale. Vous vous souvenez que lors de notre dernière rencontre de Niort en décembre, nous avons souhaité que le RNMA affirme ses positions en vue de la Conférence nationale de la vie associative qui allait se tenir le 17 décembre. Le premier point la motion que nous avons rédigée collectivement disait ceci " **Les associations, notamment celles qui agissent au niveau des territoires, communes ou quartiers, participent au développement d'une citoyenneté essentielle à la démocratie locale. Elles sont des corps intermédiaires qui permettent aux habitants de prendre en charge les réalités qui les concernent, en privilégiant le bien commun.**"

Ce n'est donc pas sans raison que, quelques semaines plus tard, nous avons décidé de prolonger cette première prise de position, en décidant, selon les procédures nouvelles de consultation que nous avons choisies il y a un an, de figurer parmi les premiers signataires du manifeste "Ancrer la démocratie les territoires" porté par la FONDA et l'ADELS. J'ajoute que nous sommes plusieurs ici à penser, que nous aurions apprécié d'être associés dès le point de départ à cette démarche. Mais il est vrai que nous n'y étions peut-être pas encore tout-à-fait prêts encore à l'époque.

Nous avons souhaité recevoir aujourd'hui Pierre VANLERENBERGHE pour qu'il nous en dise plus sur cette démarche : son contenu, ses origines, ses retombées.

Avant de lui passer la parole, je souhaite aussi que Hamou BOUAKKAZ, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la démocratie locale et de la vie associative, nous dise quelques mots. Nous n'oublions pas que c'est lui qui nous accueille dans ce lieu aujourd'hui. Nous n'oublions pas davantage que Bertrand DELANOE, Maire de Paris, a lui-même accepté de signer ce manifeste.

Intervention de Monsieur Hamou BOUAKKAZ, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la démocratie locale et de la vie associative

Si je suis administrateur du RNMA c'est pour donner au réseau mais c'est aussi pour apprendre des autres villes car Paris n'a pas l'exclusivité de tout ce qui est dynamique, n'a pas l'exclusivité de tout ce qui est rationnel, n'a pas l'exclusivité de tout ce qui est bien géré. Je souhaite savoir comment dans les autres villes, les MDA fonctionnent. Il y a des idées reçues : Paris serait bien dotée en m² associatif. Je me demande si dès la premier CA du RNMA, je ne vais pas prendre une douche froide en voyant ce qui se fait ailleurs. Ce sont des arguments ici pour améliorer la vie des associations parisiennes en me prévalant de leurs qualités de vie dans d'autres territoires.

Apprendre au RNMA de notre pratique c'est faire partager les expériences, c'est aussi vous donner aujourd'hui, une brève idée de ce qui est en train de se faire à leurs services. Par exemple, le logiciel SIMPA, va permettre aux associations de faire un saut technologique dans leurs relations avec la ville de Paris. En s'inscrivant sur cette application, les associations vont pouvoir remplir en ligne leur demande de subventions, avoir un accès à un annuaire, avoir une idée des manifestations associatives car elles sont nombreuses (Paris c'est plusieurs dizaine de milliers d'associations). Autre exemple, la MDA virtuelle, 21^{ème} maison, à laquelle nous réfléchissons et qui est un engagement de mandature et sur lequel nous aimerions aboutir en 2011. Je suis là aussi preneur des expériences des



autres membres du réseau. Le RNMA aura peut-être en voyant cette maison naître, envie de multiplier les maisons virtuelles dans les maisons membres.

Je voudrais en venir à l'essentiel à la situation citoyenne de notre pays. Nous sortons des élections régionales qui certes ont renforcé mon camp politique mais qui ont aussi montré que le fossé se creuse entre les politiques et les citoyens. Le manifeste de la Fonda que j'ai signé et que Bertrand DELANOE a signé également, vient à point nommé nous ramener aux fondamentaux. Ce retrait des citoyens de leur vie démocratique est porteuse de gros nuages. Je suis en responsabilité sur l'un des secteurs qui est de nature à retisser du lien entre les citoyens et leur vie démocratique. Je ne peux pas ne pas être interpellé sur cette situation qui s'aggrave. A Paris, nous avons tenté de nous doter d'outils pour susciter la participation du plus grand nombre, en particulier des plus exclus, nous tentons de rapprocher vie associative et démocratie locale par tous les moyens et de toutes les façons. J'espère que le RNMA va porter cette ambition de sortir de tous les égoïsmes, de toutes les normes, de toute cette difficulté que nous avons à travailler ensemble, à ré explorer nos méthodes pour aller vers un autre qui s'éloigne de plus en plus. Il n'y a pas de solution toute faite, mais l'avenir de la cohésion nationale, l'avenir du modèle français qui a été percuté par cette abstention mais aussi par l'irresponsabilité d'un certain nombre de nos leaders d'opinion, qui ont gravement nuit à ce modèle, l'avenir de ce modèle se joue maintenant.

Je suis moi-même un pur produit de ce modèle intégrateur français. Je crois à titre personnel comme collectivement qu'il faut s'attacher à valoriser toutes ces personnes qui luttent contre la dictature de la norme. Il nous appartient de faire en sorte que cette diversité, cette pluralité de la société française qui est représentée par les associations, passe la rampe de la représentation, des élections, de la visibilité. Je suis optimiste par nature mais je crois que nous n'aurons pas assez de toute notre énergie pour contrecarrer ce vent d'égoïsme, de marchandising, d'individualisme qui fait que le chacun pour soi tue le collectif. Je fais des vœux pour que le RNMA continue de contribuer à la victoire du tous contre le châtelain.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Pierre VANLERENBERGHE, Président de la FONDA

Introduction

Je suis chargé d'introduire une réflexion sur les origines et le contenu du manifeste lancé par la FONDA (Fonds d'action sociale) et l'ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale). Auparavant je vais vous donner quelques informations, en commençant par celles me concernant. Luc de BACKER a précisé que je suis d'origine flamande, je le revendique, sans doute comme lui. Le drame des Flamands est que leurs grands-parents comprenaient, parlaient et écrivaient le flamand, nos parents le comprenaient seulement et notre génération ne le comprend plus : phénomène dû à l'école républicaine. Je suis né dans un coron minier et j'ai eu la chance de faire des études, de devenir ingénieur puis socio-économiste et de m'être engagé très tôt dans la vie professionnelle et dans le monde syndical. J'ai été responsable syndical dans une grande confédération, la CFDT, avant de devenir dirigeant d'une entreprise française importante, Saint-Gobain, puis d'être appelé par Michel ROCARD pour réaliser la première évaluation notable du RMI. C'est au cours de cette dernière période que j'ai croisé Alain DETOLLE qui fut l'un des rapporteurs de cette évaluation. Nous avons vécu des années folles mais très enrichissantes. Pour terminer ma vie professionnelle, j'ai été, pendant 12 ans, chef du service des affaires sociales au Commissariat



général du plan, instance aujourd'hui remplacée par le Conseil d'analyse stratégique. Mon parcours est militant ; dans ma vie professionnelle j'ai toujours voulu avoir un volet militant et dans ma vie militante une professionnalisation, ce qui explique que je sois devenu aujourd'hui président de la FONDA. Ma vie militante a commencé dès l'âge de 15 ans, à travers divers mouvements de jeunesse. Ceci s'explique car, pour ma génération, les mouvements de jeunesse ont conduit au militantisme : cela nous conduit à nous interroger sur les conditions de l'engagement collectif dans la société d'aujourd'hui, travail que la FONDA va ré-initier dans les mois qui viennent pour essayer de comprendre ce que sont, de nos jours, les ressorts du militantisme.

L'ADELS est un regroupement important d'élus locaux, associatifs, territoriaux. L'ancêtre de l'ADELS correspond à l'ensemble des GAM, les groupes d'action municipaux qui portaient la volonté de reconstruire la démocratie à partir de l'engagement territorial dans les municipalités, hors des partis politiques qui, à cette époque et dans l'analyse des membres des groupements d'action municipaux, avaient failli. C'était une manière de réintroduire le monde associatif dans la militance politique.

Origine du manifeste

La FONDA est une petite association qui a une grosse prétention. Elle est issue d'un travail lancé en 1974 par le club « Échanges et projets » créé par Jacques DELORS et dont, 15 ans après, je fus président. L'idée était alors de faire reconnaître par les pouvoirs publics, le monde associatif, la spécificité de la vie associative.

Ce fut un travail mené avec toutes les familles associatives, quelle que soit leur idéologie, leur fonction dans la société, et ceci sur une base ne mettant pas en jeu les institutions et leurs problèmes mais des personnes n'engageant pas leurs institutions. Je pense que la FONDA a réussi à participer, d'une certaine manière, à la reconnaissance de la vie associative par la vie publique : Jean-Pierre WORMS et Jacqueline MANGIN vous en ont parlé précédemment. Ce fut la création du Conseil national de la vie associative (CNVA), celle de la Coordination des présidents de coordination associative et aujourd'hui et je salue Julien ADDA, délégué général de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA).

Ces structures existant aujourd'hui, la FONDA se recentre depuis quelques années sur sa fonction d'origine qui est de permettre les débats (ce que l'on peut appeler un *think tank*, un réservoir d'idées), de faire bouger les acteurs de la vie associative (administratifs, politiques, syndicaux, associations elles-mêmes). Notre revue, la Tribune Fonda, restructurée ces derniers mois, l'illustre.

CNVA et CPCA étaient amenés à travailler ensemble sur ce manifeste, le RNMA aurait pu être associé, nous y avons pensé, mais les délais de construction (nous voulions que le manifeste paraisse deux mois avant les élections régionales), font que nous n'avons pas pu mettre en place un partenariat plus développé et je remercie le conseil d'administration du RNMA d'avoir signé le manifeste.



À partir de l'origine et du contenu de ce manifeste, nous pouvons discuter de son lendemain.

Pour avoir une force d'entraînement, nous avons recherché 150 premiers grands signataires, en dehors de ceux qui étaient engagés aujourd'hui dans la vie politique. Nous nous sommes interdit, dans un premier temps, de solliciter des élus politiques. La deuxième chose est que, bien entendu, nous avons essayé de représenter la diversité des comportements par rapport à la question de la reconstruction de la démocratie à partir du local, du renouveau local. Le manifeste a été signé par de grands décentralisateurs (Michel ROCARD et Jacques DELORS, il y a aussi Charles FITERMAN ou Jean AUROUX, donc différentes mouvances politiques), mais aussi par des intellectuels (Alain TOURAINE, Michel CROZIER, Edgar MORIN...). Ce sont des intellectuels d'une autre génération, dont les équivalents n'existent plus actuellement.

Des nuances entre ces trois références sont importantes, de manière à lancer un débat avec autorité et dans l'objectif d'avoir un maximum de signatures. Cependant notre idée n'est pas d'obtenir de la notoriété mais bien de proposer quelques orientations stratégiques, avec quelques exemples, afin que ces orientations puissent être appropriées, de sorte que le débat local ait lieu et que des pratiques nouvelles s'instaurent dans les municipalités et communes. Notre idée initiale était que, face à l'ampleur et à la gravité des enjeux immédiats, ceux de la crise que nous traversons, et plus encore face aux enjeux de demain et à l'immensité des incertitudes les concernant, des arbitrages énormes sont à faire à l'échelle de la planète et pas seulement des pays. Face à cela, le sentiment se répand que les institutions publiques ont de moins en moins prise sur la réalité, le vote aux dernières élections régionales montre bien la déprise d'une partie de la population. Ce constat d'incompétence entraîne une perte de considération et de confiance envers tous les éléments du système politique et, finalement et c'est là le plus grave, la démocratie elle-même est mise en question. Cette désaffection démocratique constituée, nous semble-t-il, la plus grande menace à laquelle nous sommes confrontés. La FONDA ayant depuis cinq ans fait ce diagnostic, elle a travaillé sur cette crise politique, sur la place des associations dans cette crise et sur leur rôle face à elle. Ce travail nous a conduit à collaborer avec deux laboratoires et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM – Antoine BEVORT, professeur de sociologie des relations professionnelles), avec des responsables associatifs et politiques, des journalistes. Début 2007, nous avons réalisé un colloque en partenariat avec Le Parisien Aujourd'hui en France. Cela a donné lieu à de nombreuses rencontres, séminaires, publications, colloques, faisant cheminer progressivement l'analyse comme les problématiques (cf. la Tribune FONDA).

Depuis deux ans, en collaboration avec l'ADELS et le soutien de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France, mais aussi celui de la MACIF et de la Fondation du Crédit coopératif, nous avons approfondi cette problématique en la localisant sur les territoires. L'idée de base étant que c'est à partir du local que la confiance envers le politique pourra être reconquise et que cela passe par une clarification totale des relations entre les élus communaux et les associations. Des débats locaux, dans cinq arrondissements parisiens et dans cinq communes de la périphérie de l'Île-de-France, ont permis de confronter nos idées et de débattre sur la vision des rapports réciproques des groupes d'élus et des responsables associatifs. Même si nous sommes implantés en province, il aurait été très difficile à des bénévoles et à des salariés d'étendre cette étude hors région parisienne. La mise en



commun et les débats autour de cette expérimentation ont conduit à un colloque en mars 2009, dans les locaux du Conseil régional d'Île-de-France. Le débat fut extrêmement riche, très difficile à mener avec 300 participants dont une cinquantaine d'élus territoriaux et environ 250 associatifs de tous niveaux de responsabilité. Présider la première table ronde avec Frédérique PIGEON (conseillère de Paris, de gauche, et adjointe au maire du XVIII^e) a été très difficile car il y a eu prise de parole « très musclée » du peuple et nous n'étions pas habitués à être aussi directement interpellés à propos de nos analyses, de nos prises de position. La mise en commun et ce colloque nous ont conduit à la rédaction d'un manifeste dont je vous parle et qui a reçu à ce jour 750 signatures.

Pourquoi ce manifeste ?

En quoi la crise du politique concerne-t-elle les associations ?

Nous sommes devant un paradoxe : alors que croît la défiance envers toutes, ou presque, les institutions publiques (parlement, élus, administrations, justice, partis politiques, syndicats), les associations bénéficient d'une cote de confiance exceptionnelle. Est-ce pour autant que les associations sont appelées à gouverner le public ? Certainement pas car la société civile n'a pas à se substituer à la société politique. À un certain moment, certains d'entre nous ont peut-être vécu du mythe de la démocratie directe ; mais ce n'est pas la démocratie directe qui peut remplacer la démocratie représentative, elle en est une articulation et, avec une population de plus en plus informée, il faut réhabiliter cette articulation qu'est la démocratie directe. À l'évidence, les associations ne sont pas à l'abri de critiques, des effets généralisés de la crise des représentations : c'est un des travaux de la FONDA que de mettre en évidence ce fait. Il faut donc travailler sur l'ensemble de la crise, de l'articulation société civile/société politique et sur les conditions d'une meilleure articulation entre ces deux parties. Comment pouvons-nous reconstruire du lien démocratique ensemble, sans empiéter sur nos domaines respectifs ?

Pourquoi l'ancrage territorial de cette problématique ?

Cette conviction est issue du fait que, pour nous, l'ancrage doit être territorial car c'est sur le terrain que les choses se mettent en œuvre. C'est certainement à ce niveau qu'il est possible de dépasser les généralités d'un diagnostic et d'entrer dans les contraintes opérationnelles, même si ce n'est pas facile.

L'autre raison est que le travail collaboratif entre élus et associations est plus facile dans la proximité du local qu'au niveau national. C'est une question d'expérience partagée, c'est aussi lié au fait (déjà noté par mes soins dans le rapport DELEVOYE « Cohésion sociale et territoires ») que le maire est le seul élu politique qui échappe à cette distance énorme que les Français ont pris vis-à-vis du politique.

D'un côté, il y a les associations qui ont toujours la confiance des Français et, de l'autre, les maires ; il faut que cela dure. Il y a une alchimie à créer entre les élus municipaux et les responsables associatifs et, au-delà, avec les citoyens, pour tisser à nouveau de la vie, de l'adhésion démocratique. Notre thèse était que les maires ne se sentiraient pas directement mis en accusation s'ils étaient partie



prenante d'une réflexion sur la crise du politique. Cette possibilité de dialogue constructif a assuré le succès des débats locaux qui ont conduit à la rédaction de ce manifeste.

Le manifeste

Je mettrai l'accent sur trois grandes dimensions, trois propositions qui peuvent paraître banales, l'essentiel étant dans les actions concrètes :

- les règles du jeu de la collaboration élus/associations, doivent être explicitées ;
- il faut dépasser la fragmentation excessive tant administrative qu'associative de l'espace public ;
- il faut éviter que les formes de démocratie participative dans lesquelles se coule la collaboration élus/associations, n'aggrave la césure sociale ; cette question a fait l'objet d'une soirée qui a réuni environ 200 personnes le 1^{er} mars 2010, dans les locaux de la MACIF.

➤ Les règles du jeu de la collaboration élus/associations

Ces mondes relèvent de démarches différentes, de principes de légitimité différents. Ces faits peuvent être une richesse si les différences se conjuguent ; s'ils sont mis en concurrence, ce sera un frein. Les procès d'intention, l'instrumentalisation des uns ou des autres, peuvent développer un climat de défiance qui serait stérile. Il faut donc trouver les bases du respect mutuel, de la reconnaissance, de l'autonomie de chacun, de sa légitimité dans son rôle spécifique ; ce sont les conditions de la confiance. Il faudrait même, et c'est plus dur à réaliser, que chacun ait sa légitimité dans la construction pour œuvrer dans l'intérêt général. Lourd débat dans notre système politique, il n'a pas été abordé dans le manifeste bien que cela reste une question de fond.

Cette collaboration doit être travaillée, donc des règles du jeu doivent être définies, règles proposées dans le manifeste. Bien entendu, certains d'entre vous ont peut-être déjà dans leurs villes, des chartes analogues à la charte nationale d'engagements réciproques. Progressivement amendées, construites, elles définissent les règles du jeu entre communes et associations, mais il y a d'autres propositions possibles.

➤ Dépasser la fragmentation excessive tant administrative qu'associative de l'espace public

Par nature, l'action de l'État et celle des pouvoirs publics qui n'est pas réductible à celle de l'État, fragmente la réalité sociale. Il y a parfois des changements difficiles à assumer, certains sont parfois aberrants (tels que des découpages interministériels, à l'image du ministère du Travail qui va s'occuper des retraites).

Les découpages administratifs de l'action publique sont nécessaires, chacun développe son encadrement juridique, ses fonctionnaires, sa législation, ses règlements, ses professionnels, ses usagers et ses associations. L'organisation associative est, pour une large part, structurée sur les découpages interministériels. Lorsque ce découpage est modifié, les associations sont parfois désarçonnées. Pour les citoyens, cette logique du découpage accroît la segmentation du milieu social



et l'opacité de l'ensemble des politiques publiques, rendant l'action publique difficilement perceptible, y compris au niveau des municipalités. Même s'il y a un maire ou un adjoint au maire chargé de la coordination, du lien avec la vie associative, ce découpage existe et tous les services ne suivent pas. Fragmentation administrative et fragmentation associative se confortent mutuellement. Or il ne peut y avoir de collaboration fructueuse entre élus et associations que s'ils partagent une vision commune, que le sens donné à l'action puisse être suivi d'effet dans l'organisation administrative. Il faut aller vers une coordination interadministrative, une coordination entre élus, mais aussi une coordination, une mutualisation associative. Il faut trouver des systèmes qui permettent, d'un commun accord, d'avancer vers plus de globalité. Le problème à l'échelon local reste du côté associatif, comment passer de l'intérêt particulier à l'intérêt général ? Quels sont les médiations qui permettent d'y accéder et, à travers cela, de contribuer à avancer dans la résolution de notre déprise démocratique ? Il s'agit de passer, d'aider chaque citoyen à aller de son intérêt personnel vers quelque chose de plus général, il faut donc arbitrer.

- Éviter que les formes de démocratie participative dans lesquelles se coule la collaboration élus/associations, n'aggrave la césure sociale

La démocratie participative ne signifie pas élimination des tensions, même si elle en permet une réduction. Le débat et parfois l'affrontement, le conflit sont des moteurs, il faut concilier coopération et conflit. Notre principale préoccupation demeure ceux qui ne sont pas représentés par des associations ainsi que les associations qui ont du mal à trouver leur place dans le débat démocratique d'une commune et ceci concerne les Maisons des associations. Les associations instituées sont dans le système, c'est le cas de grosses associations, sans voix citoyennes, sans voix de petites associations. La crise jette une lumière crue sur le fossé qui se creuse avec ceux qui sont incapables d'accéder aux biens et services de l'espace public, les exclus deviennent encore plus impuissants à réclamer et faire valoir leurs droits. Nous devons répondre à cette question, le manifeste n'apporte pas toutes les réponses, mais d'autres travaux sont en cours : au sein de la FONDA, Jacques HENRARD en a mené un, qui n'est pas encore publié, sur les exclus de la vie publique. Quelle que soit la volonté de solidarité des associations de lutte contre les exclusions, elles font partie du monde des inclus et il nous est impossible d'échapper à la recherche d'une solution, étant donnée l'urgence démocratique. La question que nous avons à nous poser concerne les stratégies, les démarches d'accompagnement : comment aider à ce que, en pleine autonomie, apparaissent dans l'espace public à la fois les associations qui en sont exclues et les exclus ?

Voici les chantiers ouverts par la FONDA, par le manifeste et ceux ouverts dans la foulée de ce manifeste. Notre volonté est que le manifeste s'autonomise, soit pris en charge dans les communes et que des responsables associatifs, à des titres divers, ayant des engagements différents, continuent le travail en collant au terrain. Le scrutin des dernières élections régionales, a mis en lumière le cœur de notre besoin : il est plus facile de reconstruire du lien démocratique à l'échelon local, construire une adhésion à des politiques territoriales plus vastes est un autre chemin à prendre.



Débat après présentation du manifeste

Luc de BACKER

Nous sommes au cœur de questions que nous nous posons au sein du RNMA et dans toutes nos Maisons qui sont caractérisées par la proximité d'un territoire, ancrées dans un territoire (communes ou ensemble de communes). Nous sommes, dans la transversalité, au contact de toutes les associations, notamment et peut-être plus prioritairement des petites associations, celles qui sont issues des sans voix. Nous sommes devant des enjeux qui sont aujourd'hui marqués par l'urgence, ce qui est relativement nouveau. Notre participation à un travail de reconstruction de la citoyenneté n'est pas facultatif. Nous ne pouvons plus faire comme si nous n'étions que des outils de service, nous avons à reconquérir un terrain de citoyenneté et de démocratie. Nous avons donc à engager nos compétences professionnelles et techniques au service d'un militantisme citoyen. Nos Maisons des associations sont des lieux prioritaires pour établir ce lien.

Pierre VANLERENBERGHE a parlé de s'ancrer dans un territoire, d'y reconstruire des liens démocratiques, la question numéro un est donc : comment et à quelles conditions les Maisons des associations, là où elles sont, avec leurs rôles, peuvent être des outils, des acteurs, des supports, de cette reconstruction, de cette reconquête de l'espace public et de l'espace démocratique ?

Deuxième question : établir une complémentarité entre le pouvoir politique local, notamment le maire et ses adjoints, et des associations, toutes reconnues par les habitants, tout en respectant dans cette complémentarité, la différence ou la distance, pour éviter les confusions qui seraient sans doute dommageables (par exemple si les associations apparaissent, à tort ou à raison, comme des courroies de transmission du pouvoir politique, elles se discréditeraient tout en discréditant le pouvoir politique). Comment des Maisons des associations, avec leur statut soit associatif soit municipal, peuvent-elles se positionner dans cet entre-deux, dans cette médiation, entre le pouvoir public territorial et les associations qui leur font confiance ?

Nous savons bien que nous ne sommes pas des fédérations, nous savons bien que nous n'avons aucune légitimité pour parler au nom des associations, il n'empêche qu'aujourd'hui beaucoup d'associations sont des sans voix, comment faisons-nous, quelles actions pouvons-nous mener, nous Maisons des associations, pour être le lieu où ces associations sans voix puissent prendre la parole ? Est-ce que ce sera par notre intermédiaire, ou par notre truchement, ou par notre aide ?

Nous sommes engagés dans une évolution du rôle des Maisons où nous ne pouvons pas nous contenter d'être de simples spectateurs d'un débat car, que nous le voulions ou non, les Maisons des associations sont bien des lieux privilégiés pour débattre : comment allons-nous jouer nos partitions dans ce débat ?

Jacques LE THILY – Saint-Nazaire

Je suis élu municipal chargé du suivi de la vie associative. Je suis signataire du manifeste qui a largement inspiré la redéfinition d'une charte entre Ville et tissu associatif. Ce texte va être adopté par le conseil d'administration de Saint-Nazaire Associations et par le Conseil municipal. Cependant je ne



suis pas sûr d'adhérer à votre analyse. Si je vous écoute, à moins d'avoir mal interprété vos propos, le *manque de lien entre les élus et le tissu associatif* serait le reflet de l'abstention. Je pense que ce sont des raccourcis un peu rapides dans lesquels ne sont pas pris en compte le taux de chômage, la monoparentalité, les déficits de l'école, les difficultés d'accéder à des soins et je pense que les Villes, soumises elles aussi à ces difficultés, ont un gros travail d'intégration des associations à mener. Lors des élections régionales des listes se sont impliquées dans une définition de la politique dans le tissu associatif au niveau régional. Dans le Pays-de-Loire, il y a eu une liste qui s'est appliquée à rencontrer, département par département, le tissu associatif. Quand j'ai abordé ce sujet, j'ai beaucoup plus entendu parler des FRANCAS que des Maisons des associations. Ces poids-lourds associatifs tirent un peu la couverture à eux et, en fin de compte, nous avons dû expliquer au tissu social que les Maisons des associations étaient présentes sur le territoire, regroupaient beaucoup plus d'associations et avaient beaucoup plus de liens sociaux de proximité. J'ai dû faire connaître le manifeste sinon une dizaine ou une quinzaine de conseillers régionaux potentiels n'en aurait pas parlé. Nous avons eu les mêmes soucis avec une autre grande association que nous avons été obligés de freiner car la Ville servait de tiroir-caisse, pour avoir des emplois, des missions, des fonctions... Si l'éducation populaire a lieu d'être, il lui faut aussi s'interroger sur sa propre mission, sur ses propres fonctions.

[Pierre VANLERENBERGHE](#)

La FONDA représente 200 adhérents : ce ne n'est pas une très grosse association. Nos membres sont des personnes inscrites dans différents mouvements et qui ont décidé de travailler ensemble, en dehors de toute allégeance, pour effectuer des analyses, bousculer des choses. Nous avons quelques adhérents en régions, par exemple Maurice LEFEUVRE qui nous a beaucoup apporté et qui est de Saint-Herblain. Nous sommes un peu implantés dans les territoires et, à l'occasion de débats locaux, nous ne pouvons pas avoir une présence analogue à celle d'autres associations.

[Luc de BACKER](#)

Derrière cette intervention, il est question de la façon de créer, dans des lieux de débat politique, la parole de ceux qui n'ont pas la parole et que cette parole ne soit pas toujours prise indûment par de grosses associations. En temps que Maisons des associations, même si nous ne sommes pas mandatés, nous nous autorisons parfois à être des porte-parole ou des relais de ces centaines voire milliers de petites associations qu'on ne retrouvera pas dans les fédérations. Si nous, qui les entendons au quotidien, nous ne nous autorisons pas porter leur parole, qui le fera ?

[Henri BUSNEL](#)

J'ai souvent vu des expériences de confiscation de parole ou des expériences au cours desquelles la parole dite citoyenne est tellement dirigée, encadrée, qu'il est possible de se poser des questions sur son autonomie ou bien des expériences où finalement la démocratie locale est représentée par ceux qui ont déjà la parole et qui trouvent là des tribunes supplémentaires pour diriger, débattre entre eux mais il n'y a pas des quantités d'expériences où les sans voix s'expriment. Cela existe par exemple au sein d'ATD Quart Monde ou autres, mais je voudrais savoir si, dans le cadre de la démarche



présentée aujourd'hui, il y a eu des expériences intéressantes, ouvertes, novatrices dans des villes et qui pourraient être de bonnes pratiques, qui permettraient de réfléchir, voire d'être reproduites.

Julien ADDA de la CPCA

Je ne sais pas dans quelle mesure la FONDA a étudié la poursuite des expériences britanniques de charte locale d'engagements réciproques puisqu'elle était à l'origine de l'importation de cette charte. De mémoire, il existe actuellement 400 chartes locales en Grande-Bretagne, à l'échelle des districts qui, théoriquement, comme le manifeste le propose, explicitent la règle du jeu entre associations et pouvoirs publics, dans une logique de coproduction de service public, de services communautaires. Théoriquement aussi, il y a une animation nationale. Il y a un site qui recense les expériences régionales, avec des arbitrages et des médiations au niveau national en cas d'éventuelles entorses au règlement car il y a eu des recours. Il faudrait voir si cette expérience a pu recréer des liens sociaux ou s'il s'agit d'une instance de négociation, de relations contractuelles.

Sur la question centrale « petites et grandes associations ». La CPCA représente de grandes structures au niveau national. Nous avons un vécu commun, il est évident que les associations, en tant que structures institutionnelles, reproduisent ce schéma car les associations n'ont pas une essence supérieure aux autres structures. Nous avons vécu les exclusions nationales de la politique associative car les petites associations n'ont pas pu être intégrées à la conférence. Par ailleurs, il y a longtemps, lors d'une grande conférence sur la vie associative à Vénissieux avec des associations locales, Fadela AMARA nous a expliqué de but en blanc que nous n'avions rien à faire dans la Politique de la ville, qu'il y avait de grands réseaux associatifs mais qu'elle s'adresserait à la vraie vie associative locale qu'elle réunirait une fois par an. Si le Plan banlieue de Fadela AMARA, dans son volet associatif, avait réussi à changer la vie dans les quartiers, cela se saurait. Il faut faire attention aux manipulations, vécues au niveau national. La vraie question est effectivement que le monde associatif s'interroge sur ses logiques. Il ne faut pas perdre de vue que certaines structures fédératives ont des contraintes externes qui les poussent de plus en plus dans des logiques d'organisation économique et donc dans des réflexes de « boutique », logiques d'appel d'offres qui, de fait, délimitent des territoires par champ. Ces logiques sont très puissantes, comment faire pour mieux articuler localement la régénérescence associative ?

Aujourd'hui un certain nombre de délégations incluent de petites associations locales qui se demandent ce qu'elles font là, ce qui est très gênant. Par exemple, il n'est pas possible de demander à une association sportive du Pays de Savoie, composée de cinq bénévoles, de se retrouver dans une instance de consultation à côté du Comité national olympique sportif français qui représente 173 000 associations, cette situation est méprisante pour les deux associations citées. Les échelles de représentation dans les structures de participation doivent être clarifiées. Pour ne pas être manipulés, nous avons plaidé pour un dialogue civique qui soit plus institutionnalisé et qui détermine des niveaux de représentativité et de compétence non exclusifs les uns des autres et organisés. Nous sommes en régression par rapport aux travaux préparatoires de la conférence de 2006. Il y avait eu un discours organisé de dialogue civil pour faire en sorte que les pouvoirs publics reconnaissent des niveaux dans la représentation associative, de représentativité, y compris sous forme d'agréments ou



autres, ce discours n'est plus recevable aujourd'hui alors qu'il a émergé à l'issue des grandes années à partir de 2001.

Mohamed BOUDGEZDA - Maison des associations de Tourcoing

Les associations sont les éclaireurs de la République, ce qui signifie qu'elles sont dans l'innovation, la créativité, le mouvement, l'anticipation. De ce fait, elles ont une large avance sur la classe politique. Nos politiques ont tout intérêt à s'inspirer de cette avance du mouvement associatif qui se doit de défricher ce terrain improbable, car la classe politique y mettra des années. Le problème est, aujourd'hui, la représentation de l'État et des forces associatives. Nous constatons qu'il existe un certain nombre de coquilles vides, de notables de la vie associative (car il existe des notables dans la vie associative comme dans la classe politique) qui s'arrogent le droit de parler au nom de l'ensemble des associations, de négocier au nom des associations sans avoir quitus pour le faire. Ceci pose le problème de ceux qui prennent la parole alors qu'ils ne sont plus à proximité des autres ; ils réfléchissent beaucoup entre eux, on peut les considérer comme des laboratoires de réflexion, mais combien de tels laboratoires ont déposé le bilan car ils n'ont aucun lien avec la réalité du terrain ? Les Maisons des associations doivent aussi parler, pas représenter, mais parler au nom des sans voix car nous les côtoyons tous les jours. Quand il y a des difficultés dans le mouvement associatif, ce sont des secteurs comme les nôtres, sur les territoires, qui l'organisent face aux restrictions budgétaires ou pour débattre. Dans la région Nord-Pas-de-Calais nous avons permis la mise en place d'une négociation avec le Conseil régional pour qu'une charte sur la vie associative régisse les relations entre le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, les Maisons des associations et les associations d'une façon générale. Elle donne un certain nombre de moyens aux associations. Ce que nous avons réussi avec le Conseil régional, nous n'avons pas réussi à le faire avec l'État et en plus, nous avons des difficultés avec des personnes qui se donnaient une légitimité nationale et nous ont mis des bâtons dans les roues. Aujourd'hui, devons-nous nous limiter à dire : effectivement il y a de grandes fédérations, de grands regroupements nationaux qui discutent avec les ministères, avec les pouvoirs publics ? Au niveau régional devons nous simplement aller au charbon et attendre ce que les notables décideront ? Il faut que nous apportions notre pierre à l'édifice, ces fédérations et regroupements travaillent mais ne peuvent s'arroger le droit de parler au nom de tout le monde. Je maintiens que la légitimité ne peut être obtenue que par un travail sur le terrain et la présence auprès du public.

Pierre VANLERENBERGHE

Je vais répondre à une question précise et un ensemble d'interrogations.

La question précise a été posée par Julien ADDA à propos de l'examen de *l'expérience britannique*. Nous avons prévu d'aller en Grande-Bretagne mais nous n'en avons pas eu les moyens financiers. Nous ne sommes pas dans la même situation que la Grande-Bretagne, ne serait-ce qu'au niveau politique, et il y a une antériorité d'organisation dans le mouvement britannique.

En ce qui concerne les interrogations, il y a ce qu'a dit notre ami de Saint-Nazaire à propos de la charte. Il a eu une interrogation sur le *lien fait avec l'abstention* et ceci a à voir avec les sans voix. J'ai mélangé les sans voix (citoyens exclus de beaucoup de choses et qui s'excluent ou sont exclus du



débat, ce qui se traduit dans le vote) et les sans voix associatifs. Je suis toujours obligé d'avoir des cordes de rappel pour dire « je vais vers une population qu'on n'entend pas ou alors seulement lors d'explosions ». Nicole MAESTRACCHI a dit qu'il fallait mettre en place des mécaniques assez professionnelles, utiliser des instruments fiables. Dans le colloque de mars 2008, dont nous rendons compte ici, la proposition qui existe dans certaines villes européennes est de convoquer des citoyens à des réunions par tirage au sort ; mais ils peuvent ne pas parler ou refuser de venir car ils ne savent pas parler. Il faut donc trouver des outils professionnels pour que de nouvelles formes de parole se développent, c'est un chantier en soi. Il y a des expériences dans d'autres pays européens et dans notre pays, par exemple les universités populaires d'ATD Quart Monde. Il faut faire connaître ces pratiques auprès des élus et des responsables militants. C'est important pour la réinsertion dans le jeu social, économique et politique. La question des associations sans voix est un peu différente. Quand Julien ADDA parle des 200/300 associations qui se créent par jour, il y a lieu de s'interroger, pourquoi y en a-t-il autant ? Pourquoi cet éclatement, pourquoi ce grand nombre d'associations alors que les enquêtes européennes montrent que la vie associative est moins importante dans notre pays que dans des pays anglo-saxons, dans l'adhésion à la vie associative ? Il y a donc un réel problème de lien entre l'association qui démarre, qui a du mal à se faire entendre, et les fédérations. C'est là que les Maisons des associations peuvent intervenir en « faisant connaître ». Vous devez avoir cette pratique, proposer des rencontres dans les deux sens, pour interroger. Les grandes fédérations n'ont plus le temps de traiter certaines questions, mêmes si elles les considèrent comme fondamentales, et vous devez œuvrer aussi dans l'autre sens, sans devenir rabatteur vers telle ou telle fédération (d'autant plus que certaines créations associatives sont au hors normes par rapport aux associations dites classiques).

Reste néanmoins, qu'en soi, il y a un espace à créer mais, toujours dans le souci, c'est là que vous intervenez, d'aider à ce qu'il y ait de la mutualisation, de l'échange, des convergences, mais il ne faut pas le faire au forceps, il faut laisser du temps au temps. Mais l'état présent n'est pas satisfaisant.

Intervention d'un participant

Pour revenir sur le *manifeste*, pour expliquer la *méthode utilisée*.

Pour travailler sur Paris/Île-de-France, nous avons fait une première réunion avec les associations en leur disant : vous êtes sur le terrain, que pensez-vous de vos élus, comment vous reçoivent-ils, comment vous aident-ils, quelles sont les contraintes de la vie associative, etc. ? Cette réunion a duré 1 h 30.

Ensuite, nous avons fait une réunion avec les élus en leur disant : vous avez des associations, comment travaillez-vous, que faites-vous, que se passe-t-il ?

Chaque compte rendu de réunion a été envoyé réciproquement aux uns et aux autres puis, après leur avoir laissé le temps de réfléchir, nous avons organisé une réunion associations/élus.

Nous sommes arrivés à bâtir des propositions constructives. Cette méthode n'est pas mauvaise, sur un sujet difficile et localement. Prendre les partenaires séparément leur permet de s'exprimer plus



facilement, d'adoucir les termes dans les comptes rendus et, après avoir pris connaissance des positions des autres, ils sont préparés lors de leur rencontre, ils ont déjà commencé un travail collectif.

Jean-Philippe VANZEVEREN - Tourcoing

Il y a une différence entre un habitant et un citoyen et entre une association et une association citoyenne. Il faut être volontariste pour amener les associations vers davantage de citoyenneté, être moteur, avoir un souffle citoyen. Ceci est valable pour les associations petites, moyennes et grandes qui, à un moment donné, se sont construites sur des souffles citoyens mais elles se sont essouffées, se préoccupant davantage de gestion, chose qui les éloigne de ce mouvement. Les Maisons des associations doivent promouvoir les associations citoyennes, à la fois au sein d'une association et dans l'interassociativité. Une association qui n'est pas citoyenne peut le devenir avec un collectif d'associations. À tous les niveaux il faut être volontariste, le travail entre élus et Maison des associations, nous l'avons vu hier lors d'une rencontre sur les locaux, à Tourcoing. Si l'association arrive dans ces locaux avec une démarche qui demande un travail d'intérêt social, un travail au niveau du développement local, on lui permet d'avancer. Je vous rejoins sur le fait que nous sommes victimes du nombre d'associations, chose qui nous discrédite car un bon nombre d'associations ont le statut associatif mais leur création ne se base pas sur un mouvement démocratique, de citoyenneté ; cependant il peut le devenir. Nous avons là de bons ambassadeurs : effectivement, les Maisons des associations ne doivent pas être des outils techniques, elles doivent permettre de partager des valeurs et nous nous réjouissons du fait qu'une Maison des associations puisse rejoindre une Cité des initiatives et de la citoyenneté. C'est vers cette direction que nous devons conduire le secteur associatif dans l'intérêt de tous et de ce que vous préconisez dans le manifeste.

Catherine BACON – élue de Tourcoing

Pierre VANLERENBERGHE a posé la *question du pourquoi et du comment des associations*, presque celle de leur origine. Les origines sont diverses, mais cela m'a fait penser à l'histoire d'une association qui s'est créée à l'initiative de citoyens lambda qui avaient vu une maison dont les volets sont restés fermés pendant 15 jours ; ils se sont demandés si la personne était partie en vacances, or elle était décédée. À partir de cet événement dramatique, ils ont créé une association extrêmement présente sur le territoire. Une association peut aussi se créer pour elle-même ; au départ, l'intérêt n'est pas toujours l'intérêt général.

Un autre point sur la légitimité : le *principe de légitimité* diffère entre élus et monde associatif, bien entendu, encore que je ne me ressente pas ainsi en tant qu'élue, j'étais élue, j'étais associative, je suis associative élue ou élue associative. Je sens ces points de convergences importants et la légitimité se construit d'abord et avant tout sur le terrain. Il y a beaucoup d'associations qui n'ont pas envie d'être présentes, des associatifs qui n'ont pas envie d'être présents dans les différentes couches de représentation. Ce dont elles ont envie, c'est que l'on reparte de la base et que l'on fasse remonter les besoins. En tant qu'élue, lorsque je transmets ce qui s'est dit lors de la Conférence nationale de la vie associative, c'est fabuleux, c'est magnifique, moi aussi j'y crois mais je ne vois pas du tout de retombées sur nos territoires, et c'est ça le drame.



Là où je rejoins Jean-Philippe VANZEVEREN, c'est sur la *qualité*. Nous sentons que, d'un côté, nous avons des associatifs très emballés, très accrochés au territoire, mais en même temps ils s'essouffent et des tas de gens ont envie de créer des associations or il ne s'agit pas d'un concours au nombre d'associations mais un concours à la qualité de l'objet associatif, à la qualité de la représentation citoyenne sur le territoire ; il faut tendre vers cela. Pour moi, les échelons des représentations doivent exister, mais il y a des personnes qui n'iront jamais dans les représentations nationales ; j'y suis allée mais ne veux pas y retourner, car j'ai l'impression d'y perdre mon temps, je suis une personne de terrain, chacun doit jouer son rôle. Pour moi cette parole doit être relayée par chacun d'entre nous, là où nous sommes, c'est cela qui est important dans la légitimité.

À propos de la *Charte de la vie associative*, avec d'autres j'ai porté celle de notre territoire, mais en faisant attention à ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Il faut d'abord travailler sur les conditions, d'autres chartes existent, la Charte de la cité, la Charte du travail, et c'est bien ; mais ce sont peut-être des arbres qui cachent des forêts. Les chartes, une fois les conditions définies, doivent être mises en œuvre, réellement. Je dis cela à propos des élus et des associatifs qui, très souvent, écrivent, réfléchissent etc. et s'étonnent ensuite de ne pas avoir tenu compte des « sans voix », bien que je ne sache pas exactement ce que recouvrent ces mots, je préfère parler de « la société en général ».

À propos des *petites et grandes associations*, je suis dans une énorme association au niveau national, mais nous sommes une toute petite unité locale qui n'a aucun moyen financier, qui n'a que ses bras et ses jambes pour œuvrer sur le terrain ; elle reste une petite association. J'ai toujours souhaité, en tant que tête de réseau, que la vie associative dans la ville, dans le territoire, soit portée, et c'est normal, par de petites et grandes associations, que la Maison des associations puisse accompagner, aider les « petites » sur le plan logistique et autre, car elles ne peuvent pas faire seules et ne pas avoir envie de faire seules. Chacun à sa place, mais chacun doit prendre ses responsabilités à son niveau de représentation et surtout il faut que les demandes partent du bas et soient retransmises vers le haut.

Alain DETOLLE

En France nous avons un *nombre dramatiquement faible d'associations*, une société apaisée serait une société riche de cent fois plus d'associations qu'à l'heure actuelle. Il y aurait alors un corps social qui communiquerait. Nous en sommes au tout début, nous avons à peine 100 ans de vie associative, nous avons conquis un droit qui est un droit important : celui de se réunir. Qui peut juger de la manière dont les gens se réunissent et qui s'arroge le droit de dire « ça ce sont des gens qui se réunissent bien et ça ce sont des gens qui se réunissent mal » ? C'est une question grave. De ce point de vue, nous sommes assez loin du compte.

Je suis frappé par cette question récurrente des *représentants*. Les représentants ne sont jamais les bons représentants, il faut toujours aller en chercher d'autres, il faudrait approfondir, connaître l'origine de ce problème. Cela me fait penser à ce que disent les patrons : « vous, les syndicats, vous ne représentez qu'epsilon pour cent des salariés ».



Une autre idée est le *droit à l'anonymat*, et même le droit à *l'anomie* : il est possible d'être sur le terrain, de bien faire de petites choses, sans avoir envie de s'intéresser à la vie politique et d'être cependant très utile à la construction du social, du relationnel. Il faut sans doute en tenir compte.

Pierre VANLERENBERGHE disait que les associations, aussi bien que les élus locaux, sont, dans les sondages, des catégories perçues très positivement, cela signifie quand même que *les structures qui sont près du terrain sont relativement bien perçues*. Ce n'est donc pas forcément là que se pose le problème de la reconstruction du politique mais il est possible de s'appuyer dessus pour construire, de multiplier aussi bien des dimensions de démocratie représentative que participative à ce niveau de terrain. Nous sommes 360 à Faux-la-Montagne. Nous avons un maire, un conseil municipal et une trentaine d'associations dans le village : ça fonctionne et nous faisons des choses intéressantes. Multipliez cela par le nombre de territoires et de population : il faudrait un conseil municipal par commune et 20 ou 30 associations par commune pour que la démocratie puisse vraiment fonctionner ! Il faut le prendre en compte.

Pierre VANLERENBERGHE

Je constate quelques points de désaccord avec Alain DETOLLE, notamment sur le fait que des personnes ne rentrant pas volontairement dans le jeu de la *délibération démocratique* sont utiles à la société. Je ne me satisfais pas de cette réponse, je reste républicain même s'il faut revisiter la république et son fonctionnement.

Il a été question de *charte*, mais la qualité d'une charte c'est son élaboration, c'est-à-dire la participation, la co-construction, donc son évaluation constante et sa reconstruction. Quand la CPCA demande pour la Conférence de la vie associative qu'il y ait une évaluation de la charte d'engagement réciproque, c'est pour la réadapter, regarder si les engagements ont été suivis mais aussi pour la replacer dans un contexte différent : c'est un processus de réappropriation permanente. Cela me permet de conclure sur la philosophie générale qui nous lie : dans nos sociétés, faire du lien social passe par la vitalité de la vie démocratique et la démocratie ce qui ne se joue pas qu'au moment des élections or il faut que, constamment, les décisions politiques et les propositions de programmes soient mises en chantier. Les choses et les gens évoluent. Il nous faut avoir une société délibérante avec des moments forts de débats. La question est : comment réintroduire ce fait dans le jeu ? Il semble que cela soit facile à l'échelon local, il y a d'autres niveaux où c'est beaucoup plus difficile, le niveau régional, le niveau national et le niveau européen, nous devons nous y attacher.

Conclusion - Luc de BACKER

Merci à Pierre VANLERENBERGHE et à tous ceux qui ont participé à ce débat. La question posée était : quel appel, quelle place, quel rôle pour les Maisons des associations à la suite de la publication de ce manifeste ?



Les échanges qui viennent d'avoir lieu me permettent de proposer quatre pistes d'action.

Imaginer la parole des sans voix ne se fait pas en claquant des doigts ; faire entendre sa voix c'est d'abord construire sa parole, ce n'est pas spontané et je pense que beaucoup d'associations attendent des Maisons des associations un soutien, un support technique et logistique pour apprendre à exprimer la parole et être capable de la rendre audible auprès des pouvoirs publics. Construire la parole signifie s'informer sur le contexte, les conditions pour ne pas dire n'importe quoi, c'est prendre du recul, c'est partager, c'est proposer. **En tant que techniciens des Maisons des associations ou animateurs de la vie associative, nous pouvons aider les petites associations qui ont des difficultés à se positionner dans l'espace public, à construire leur parole.**

En tant que Maison des associations, nous avons à soutenir l'autonomie de la parole associative. Ceci n'est pas facile quand on est déjà en lien avec les pouvoirs publics. Si nous voulons que les associations ou les individus entrent en dialogue avec les élus, il faut qu'il y ait suffisamment de distance afin de garantir la non-récupération, le respect des différentes légitimités. Il me paraît important d'éviter tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à des confusions de rôle ou de statut.

J'ai été séduit par l'expression « soutenir le souffle citoyen dans les collectifs associatifs ». Je crois que **notre rôle dans les Maisons des associations est bien de permettre les rencontres interassociatives.** Rencontres improbables entre associations qui ne se seraient jamais croisées, qui entrent en contact et se disent « chiche nous allons faire ensemble, nous allons faire ensemble au service du bien commun ». Je pense que ce souffle du « bien commun » garantit non seulement la qualité citoyenne des associations mais pourrait donner envie à de jeunes générations d'y entrer ; car cela donne sens, du dynamisme.

Même si ce point est toujours sujet à débat au sein du Réseau, je sais que les Maisons des associations et le Réseau répugnent à porter la parole des associations. Je suis d'accord. Il ne s'agit pas de porter la parole car le but est précisément que les associations prennent la parole. **Mais, peut-être devons nous réfléchir un peu plus à la manière dont nous pouvons jouer le rôle de caisse de résonance de la parole des associations,** la mettre en musique, la mettre en fanfare pour qu'enfin elle soit davantage entendue.

Je pense que, sur ces quatre thèmes, il y a des avancées à réaliser. J'espère, lorsque nous nous retrouverons à Saint-Nazaire où nous allons travailler sur la relation entre vie associative locale et où nous reparlerons des petites associations, des collectivités territoriales... que nous puissions intégrer ces différents niveaux de réflexion. Je pense profondément que nous n'avons pas signé le manifeste pour faire joli ou parce qu'il passait par là, mais vraiment parce que le manifeste FONDA/ADELS rejoint en profondeur les intuitions, les valeurs, les projets du Réseau et, je pense pouvoir dire à l'intérieur du réseau de chacune des Maisons.

Merci de cette initiative, merci de nous avoir donné l'occasion de nous y associer, merci à vous tous.

